

Appel aux lettres d'intention Investissement dans le Hotspot de Biodiversité du Bassin Méditerranéen

Petites Subventions

Pays : Jordanie, Liban, Maroc, Tunisie

Date d'ouverture : Lundi 24 juin 2019

Date de fermeture : Jeudi 25 juillet 2019

Budget et délai : 5.000 dollars américains à 20.000 dollars américains

Calendrier de projet : Les projets pourront démarrer au plus tôt le 1er Septembre 2019 et se clôturer au plus tard le 31 Janvier 2020.

Le CEPF et BirdLife International en tant qu' équipe de mise en œuvre régionale pour le hotspot, sollicitent des propositions sous la forme de lettres d'intention, pour des grandes subventions à destination des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires, des entreprises privées, des universités et autres organisations de la société civile. Les candidats sont invités à lire le présent document d'appel à propositions et à soumettre des lettres d'intention dans le cadre de cet appel.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le [Fonds de Partenariats Pour les Ecosystèmes Critiques \(CEPF\)](#) est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement, Conservation International, l'Union Européenne, le Fond pour l'Environnement Mondial, le gouvernement du Japon et la Banque mondiale. L'objectif fondamental est de s'assurer que la société civile est engagée dans la conservation de la biodiversité.

Le hotspot du bassin méditerranéen est le deuxième plus grand hotspot dans le monde et la plus grande des cinq régions de climat méditerranéen. Le créneau d'investissement du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen a été élaboré grâce à un processus inclusif et participatif qui a engagé la société civile, les bailleurs de fonds et les parties prenantes

gouvernementales dans toute la région. La stratégie d'investissement qui en résulte (2017-2022) est documentée dans le Profil de l'écosystème, disponible [ici](#) (PDF – 16 MB). Cette stratégie d'investissement comprend une série de directions stratégiques, divisées en priorités d'investissement décrivant les types d'activités qui seront éligibles au financement du CEPF.

CANDIDATS ÉLIGIBLES

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les universités et les entreprises privées peuvent demander un financement. Les particuliers doivent travailler avec les organisations de la société civile afin de réaliser une candidature plutôt que de réaliser une demande directement.

Les organisations doivent avoir leurs propres comptes bancaires et doivent être légalement autorisés à recevoir des subventions.

Les entreprises et les institutions publiques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- est une entité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ;
- possède l'autorité pour demander et recevoir des fonds privés ;
- et ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- l'achat de terres, le déplacement forcé de personnes, ou des activités qui ont des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou qui ne sont pas largement soutenues par ces communautés ;
- le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle). Toutes les activités proposées doivent respecter les politiques de sauvegarde et les politiques sociales du CEPF accessible sur le [site web du CEPF](#).

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

Le focus de cet appel est limité aux activités et aux sites ci-dessous :

Le CEPF demande aux Lettres d'Intention de **fournir une analyse**, d'élaborer et de répondre aux problèmes décrits ci-dessous.

Les lettres d'intention ne seront acceptées que pour les directions stratégiques et les pays suivants :

- Direction stratégique 3: Promouvoir le maintien de pratiques d'utilisation traditionnelles des terres nécessaires à la conservation de la biodiversité méditerranéenne dans les corridors prioritaires à forte valeur culturelle et naturelle.
- Pays: Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie
- Corridors: Vallée de l'Oronte et Levantin, Monts Atlas, Dorsale et Atlas tellien

i) Direction stratégique 3

La biodiversité méditerranéenne a évolué avec les pratiques d'utilisation des terres par l'homme sur plusieurs milliers d'années, à tel point que de nombreuses espèces menacées sont dépendantes des habitats entretenus par l'agriculture, le pâturage saisonnier ou la cueillette de produits sauvages.

Les espèces qui dépendent de ces systèmes anthropiques peuvent se trouver menacées lorsque le système de gestion traditionnel est abandonné (déprise agricole), lorsque les pratiques s'intensifient et provoquent la dégradation et l'érosion (par ex. surpâturage) ou lorsque des pratiques modernes, comme l'irrigation et l'utilisation de produits agrochimiques, remplacent les pratiques traditionnelles et empêchent la biodiversité de coexister avec les écosystèmes agricoles. Vous trouverez des informations supplémentaires au sein du profil d'écosystèmes, [ici](#) (PDF – 16 MB).

Dans le cadre de cette direction stratégique (Tableau 1), le CEPF apportera son soutien aux OSC qui travaillent avec les gestionnaires des terres des communautés locales et les entreprises locales afin de trouver des moyens innovants pour soutenir des éléments de pratiques d'utilisation traditionnelles des terres importantes pour la biodiversité.

Afin de maximiser la valeur des projets mettant en avant les approches innovantes en matière de gestion des terres dans le but de conserver les valeurs de la biodiversité, des corridors dans lesquels les éléments de gestion traditionnelle constituent encore la principale utilisation des terres ont été sélectionnés (Figure 1).

Tableau 1: Direction stratégiques 3 et priorités d'investissement

Direction stratégique	Priorités d'investissement
<p>3 : Promouvoir le maintien de pratiques d'utilisation traditionnelles des terres, nécessaires à la conservation de la biodiversité méditerranéenne dans les corridors prioritaires à forte valeur culturelle et naturelle.</p>	<p>3.1 Soutenir les initiatives des communautés locales visant à améliorer les bénéfices liés au maintien des modes d'utilisation des terres et des pratiques agricoles favorables à la biodiversité.</p>
	<p>3.2 : Promouvoir l'importance des modes d'utilisation traditionnels des terres respectueux de la biodiversité, afin d'assurer leur reconnaissance et leur soutien de la part des décideurs et des communautés locales.</p>
	<p>3.3 : Encourager les acteurs économiques à promouvoir et soutenir des filières basées sur des pratiques agricoles et de gestion des terres respectueuses de la biodiversité.</p>

Figure 1. Carte des corridors de la Direction stratégiques 3.



ii) Contexte

Le CEPF a lancé un appel à projets pour cette direction stratégique en 2018 et plusieurs candidatures ont été soumises. Globalement, les projets présentaient des lacunes, illustrées ci-dessous:

- Il y avait un manque de clarté à propos des relations entre les pratiques d'utilisation traditionnelles des terres et leur importance pour la biodiversité, les changements engendrés et les raisons sous-jacentes à la base de ces changements.
- Il y avait un manque de développement concernant les opérations du projet proposées dans le but de faire face aux changements d'utilisation des terres, et sur la manière dont ces opérations feraient une différence en termes de reproductibilité, et vis-à-vis des perspectives de développement et de durabilité.

Il est évident que des questions clés restent encore en suspens :

1. Quelle est la valeur de la biodiversité associée aux pratiques d'utilisation traditionnelles des terres et comment les pratiques traditionnelles ont-elles préservé ces valeurs?
2. Les pratiques d'utilisation traditionnelles des terres importantes pour la biodiversité sont-elles en train de changer et, dans ce cas, quels en sont les moteurs et à quelle échelle?
3. Quels sont les impacts de l'utilisation traditionnelle des terres sur la biodiversité comparés à ceux exercés par les nouvelles pratiques modernes?
4. Quelles sont les solutions pour soutenir les pratiques d'utilisation traditionnelles des terres importantes pour la biodiversité et pour résoudre les problématiques des changements en cours?
5. Quels seraient les arguments économiques et sociaux pour soutenir les pratiques traditionnelles, qui en seraient les bénéficiaires et les adhérents et qui seraient contre ?
6. Quelles conditions économiques, sociales ou politiques plus générales seraient nécessaires pour assurer l'efficacité de ces opérations ? Sont-elles réalisables et réalistes?
7. Quelles lignes de produits et / ou chaînes d'approvisionnement pourraient être soutenues afin de renforcer les arguments économiques en faveur du maintien des pratiques traditionnelles?

Les projets du CEPF relevant de cette direction stratégique doivent traiter ces problèmes, se concentrer sur la conservation de la biodiversité et proposer des opérations durables.

Dans le cadre de cet appel, le CEPF est en attente de lettres d'intention, pour de petites subventions, capables de fournir une analyse permettant de répondre à ces questions au sein des zones éligibles.

Les résultats de ces analyses sélectionnées serviront de base au CEPF pour concentrer ses investissements sur des opérations qui soutiendront les pratiques d'utilisation

traditionnelles des terres présentant une biodiversité importante. Le CEPF utilisera les résultats pour annoncer de nouveaux appels à projets financés par de grandes subventions au sein de la direction stratégique 3.

iii) Conditions pour cet appel

Le CEPF demande que les Lettres d'Intention **effectuent une analyse** qui permettra d'améliorer notre compréhension de la relation entre les paysages agricoles et la biodiversité naturelle dans les corridors prioritaires.

Principaux éléments clés de l'analyse:

- Concentrez-vous sur l'un des corridors indiqués dans le tableau 2, uniquement dans les pays spécifiés.
- Identifiez les relations entre la biodiversité indigène et l'agriculture, y compris tout impact bénéfique et défavorable sur l'agriculture.
- Identifiez les produits ou les chaînes de valeur pouvant bénéficier à la biodiversité indigène locale.
- Analysez les facteurs de changement de l'utilisation traditionnelle des terres.
- Expliquez les solutions disponibles pour promouvoir la réintroduction ou le maintien des utilisations traditionnelle des terres.
- Décrivez la faisabilité de différentes pratiques et les relations avec d'autres parties prenantes, y compris les facteurs tels que la propriété et la gestion des terres, les connaissances et compétences nécessaires qui existent encore au sein des communautés locales et l'engagement potentiel du secteur privé.
- Fournir un résumé des meilleures pratiques (jusqu'à 4) sur les méthodes traditionnelles et non traditionnelles, y compris les produits ou les chaînes de valeur. Ceci inclut l'intégration d'utilisations respectueuses des terres de la biodiversité permettant d'augmenter les bénéfices pour les populations locales qui adoptent de telles pratiques.

Table 2: Corridors et pays éligibles à cet appel

Corridors	Pays
Vallée de l'Oronte et Levantin	Liban , Jordanie
Monts Atlas	Maroc
Dorsale et Atlas tellien	Tunisie

Les candidats retenus fourniront la preuve de leur compréhension de la direction stratégique et de la façon dont ils effectueront l'analyse afin de recueillir toutes les informations requises.

L'analyse devra être rédigée sous la forme d'un rapport officiel, en anglais ou en français. Le rapport complet avec ses conclusions sera mis à la disposition du public.

La période de mise en œuvre du projet (comprenant la rédaction de l'analyse) ne devrait pas durer plus de 5 mois. La majorité des travaux devraient être entrepris en 2019 et le rapport achevé au 31 janvier 2020.

LE PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes (lettres d'intention (LOI)) peuvent être soumises en **Anglais ou en Français**.

Veillez télécharger le formulaire de lettre d'intention dans la langue de votre choix :

- [Français](#) (Word – 840 KB)
- [Anglais](#) (Word – 836 KB)

Les candidats **doivent** soumettre leur lettre d'intention avant la date limite à : CEPF-MED-RIT@birdlife.org.

Vous recevrez un accusé de réception de l'équipe de mise en œuvre confirmant que votre soumission a bien été reçue.

Le processus de sélection des lettres d'intention prendra environ trois semaines à compter de la date limite d'envoi. Le comité de révision sélectionnera les meilleures lettres d'intention qui répondront aux critères d'éligibilité. Tous les candidats recevront une réponse de l'équipe de mise en œuvre après la révision de leur projet.

Les demandes acceptées passeront à la deuxième étape et il sera demandé aux candidats d'élaborer leur lettre d'intention avec un budget et un cadre logique plus détaillés. Les lettres d'intention finales approuvées recevront la subvention, avec un accord conclu entre BirdLife International, à travers l'équipe de mise en œuvre régionale pour le hotspot du bassin méditerranéen, et l'organisation du demandeur (le «bénéficiaire»). Les subventions seront accordées en dollars américains et les conventions de subvention seront en anglais.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les candidats sont encouragés à bien étudier la stratégie d'investissement du CEPF pour le bassin méditerranéen, qui fournit plus de détails sur les activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement :

- Profil d'Ecosystème : [Anglais](#) (PDF – 16 MB)
- Profil d'Ecosystème- résumé technique :
 - [Français](#) (PDF – 2.9 MB)
 - [Anglais](#) (PDF – 2.2 MB)
 - [Arabe](#) (PDF – 2.6 MB)

Une carte interactive du hotspot peut être consultée [ici](#), utilisez l'icône 'Layer list' en haut à droite pour sélectionner la couche dont vous avez besoin,

Aide et ressources :

- [Eligibilité et comment faire une demande](#)
- [Politiques de sauvegarde](#)
- [CEPF et le genre](#)
- [12 conseils pour financer votre idée de subvention](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)

CONTACTS

Avant de présenter une demande, les candidats sont encouragés à discuter des idées de projet et d'éligibilité avec le responsable de programme correspondants à leurs régions :

- Responsable de programme pour le Moyen-Orient, Sharif Jbour :
sharif.jbour@birdlife.org
- Responsable de programme pour l'Afrique du Nord, Awatef Abiadh :
awatef.abiadh@lpo.fr

Les questions concernant la création du compte ou l'utilisation de ConservationGrants doivent être adressées à conservationgrants@conservation.org.

Si vous avez des questions d'ordre général concernant le programme CEPF dans le bassin méditerranéen, veuillez contacter le responsable de l'équipe de mise en œuvre régionale Liz Smith liz.smith@birdlife.org ou visiter notre [site web](#).